

Compte -rendu de la réunion de conseil du jeudi 6 juin 2019

Présents : Mmes Chrystèle CATEL, Josette DUVAUCHELLE, MM Frédéric BÉRULLIER, Jérémy DEVOS , Daniel FLAMENT, Bruno PRONNIER, Hervé PROYART, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absent excusé : M. Gaëtan TÉTAZ donne pouvoir à J.DUVAUCHELLE

Absents: MM. Sébastien BOUFFLERS, Bruno ROLLERO,. Gabriel LEFÈVRE

Présidence de M. VAN DE VELDE, maire, assisté de J. DUVAUCHELLE, F. BÉRULLIER et D. FLAMENT adjoints.

Secrétaire de séance : Mme Josette DUVAUCHELLE.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 20H

ORDRE DU JOUR :

M. le Maire demande la modification de l'ordre du jour : en 7 : création d'un poste d'adjoint administratif pour 15,89 h et suppression d'un poste d'adjoint administratif pour 11,2 h ; en 8 : Désignation du coordonnateur communal pour le recensement de 2020 ; en 9 : vote du CA2018 ; en 10 : questions diverses. Demande acceptée à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu du 11 avril 2019:

Aucune remarque. Compte-rendu adopté à l'unanimité.

2. Travaux de voirie :

M. le Maire présente à son conseil les estimations réalisées par la société ÉVIA maître d'œuvre dans le cadre du groupement de commandes de la CCALN ; l'entreprise qui réalisera les travaux sera la STAG.

Travaux	HT	TVA	TTC
Amenées et replis du matériel	1 100,00 €	220,00 €	1 320,00 €
Travaux rue Neuve :	2 304,00 €	460,80 €	2 764,80 €
Travaux rue de la Mare	4 919,10 €	983,82 €	5 902,92 €
Travaux rue de la Chapelle	9 544,25 €	1 908,85 €	11 453,10 €
Travaux rue de la Cité : bordurage - parking	2 272,00 €	454,40 €	2 726,40 €
Total TRAVAUX	20 139,35€	4 027,87€	24 167,22 €

Études /exécutions ÉVIA	845,85 €	169,17 €	1015,02 €
--------------------------------	-----------------	-----------------	------------------

Compte tenu des crédits ouverts au budget 2019,

Après en avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité, décide d'effectuer l'ensemble des travaux, approuve les estimations présentées et autorise le Maire à signer tous les documents s'y référant.

3. Remplacement de l'ordinateur du secrétariat

Suite à l'arrêt du support de Windows 7 par Microsoft, à partir de janvier 2020, il va falloir passer à Windows 10. Cela nécessite le changement de l'ordinateur du secrétariat. M. le Maire nous présente le devis d'Ambre informatique soit TTC 2 295,60 €

Après en avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité, accepte le devis d'Ambre informatique et autorise le Maire à signer le devis

4. Logiciel pour la gestion du cimetière :

M. le Maire présente le devis d'Ambre informatique pour le logiciel Ebène de Cosoluce pour la gestion des cimetières et visualisation cartographique : abonnement annuel 283,49 € HT revalorisé au 1^{er} janvier de chaque année. Il présente le devis complémentaire offre de prestation pour sa mise en œuvre et propose au conseil

d'accepter ce devis pour 695 € HT en enlevant le montant de 150 € correspondant à une intégration de données fournies par la Sté OGF, soit 545 € HT. Le devis présenté par la société OGF se montant à 10050 € est refusé ; les données seront entrées par la secrétaire de mairie.

Après en avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité, accepte les devis d'Ambre informatique dans les conditions précisées ci-dessus.

5. Convention avec Somme Numérique pour la création d'un site internet.

M. le Maire lit la convention et précise qu'il faut choisir un nom de domaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à signer la convention avec Somme Numérique et choisit morisel.fr comme nom de domaine.

6. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le remplacement d'agents en arrêt de maladie doit se faire par le biais du CDG car nous n'avons pas de délibération l'autorisant à recruter un agent contractuel de remplacement.

Après en avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter des agents contractuels afin de pourvoir au remplacement d'agents fonctionnaires ou contractuels momentanément indisponibles et à prévoir une enveloppe de crédit au budget.

7. Suppression d'un poste d'adjoint technique pour 11,2 h annualisées et création d'un poste d'adjoint technique pour 15,89 h annualisées.

A partir du 1^{er} septembre (si possible), le Maire propose la suppression du poste d'adjoint technique pour 11,2 h et la création du poste d'adjoint technique pour 15,89 h annualisées. Cette modification doit être présentée au comité technique du centre de gestion de la Somme.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la suppression puis la création du poste d'adjoint technique.

8. Désignation du coordonnateur communal pour le recensement de 2020.

M. le maire informe le conseil que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020 et qu'il faut désigner un agent coordonnateur. Il propose de nommer Mme Baron Marie-Annick, adjoint administratif. Mme Baron pourra éventuellement bénéficier d'heures complémentaires.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

9. Vote du Compte Administratif 2018 :

Le Maire lit la lettre du Sous Préfet demandant de revoter le compte administratif car le président de séance du 11 avril a été désigné et non élu.

Élection du président de séance : M. Frédéric BÉRULLIER est candidat et est élu à l'unanimité président de séance.

Compte Administratif 2018

Fonctionnement :	Dépenses :	253 476,68 €
	Recettes :	558 844,74 €
	Excédent :	305 368,06 €

Investissement :	Dépenses :	30 310,57 €
	Recettes :	66 155,72 €
	Reste à réaliser :	11 000,00 €
	Excédent :	24 845,15 €

Résultat de clôture

Fonctionnement : 305 368,06 €

Investissement : 35 845,15 €

Résultat global : 341 213,21 €

M. le maire sort de la salle, sous la présidence de M. Frédéric BÉRULLIER et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2018.

10. Questions diverses :

- *Livraison des conteneurs semaine 35 (dernière semaine du mois d'août) ; un dépliant sera distribué.*
- *Secrétariat augmentation du nombre d'heures suite à l'adoption du logiciel gestion cimetière pour réaliser l'intégration des données.*
- *Souche du sapin sur la place à enlever.*
- *Non respect des règles heures de tontes, stationnement, déjections canines, mégots de cigarettes (notamment devant la porte de l'école), dépôts sauvages ... trop d'incivilités.*
- **Dates à retenir :** Vendredi 28 juin : assemblée générale de la ligne moriselloise
Samedi 13 juillet : 22 h retraite aux flambeaux ; 23 h feu d'artifice

Séance levée à 22h

La secrétaire

Le Maire